

### **PARIS ESCALADE**

Depuis plusieurs années, la Ville de Paris mène une politique ambitieuse de création de Structures Artificielles d'Escalade (SAE) dans ses centres sportifs. Certains de ces murs sont de niveau départemental ou régional. Ils sont largement mis à disposition des associations d'escalade parisiennes, qui disposent de créneaux sportifs sur ces équipements.

En parallèle et en complément de l'offre associative, la Ville de Paris a souhaité développer une nouvelle offre municipale, destinée aux personnes désirant pratiquer l'escalade de manière plus libre. Trois types de séances sont proposés :

Des séances de pratique libre en autonomie totale. Ces séances ne sont pas surveillées et s'adressent aux grimpeurs chevronnés titulaires de la carte Paris Escalade rouge. Ils apportent leur propre matériel, cordes comprises.

Des séances de pratique libre surveillée par un éducateur sportif qualifié. Elles s'adressent aux grimpeurs à partir de 12 ans titulaires de la carte Paris escalade bleue ou rouge. Ils apportent leurs chaussons. Les cordes, baudriers et systèmes d'ancrage sont fournis par la Ville de Paris. Ces séances sont facturées 5€ pour 2 heures.

Des séances d'initiation à l'escalade pour les grimpeurs débutants (dès 6 ans) souhaitant découvrir la discipline. Ils apportent leurs chaussons. Les cordes, baudriers et systèmes d'ancrage sont fournis par la Ville de Paris. Elles sont facturées 10 € de l'heure et sont encadrées par un éducateur sportif qualifié de la Ville de Paris.

### **COMMENT GRIMPER?**

Vous devez vous inscrire à une séance via l'application Paris Escalade disponible sur Smartphone ou sur Internet à l'adresse <u>escalade.paris.fr</u>

- Si votre objectif est la pratique libre et que vous pensez maitriser les principes fondamentaux de l'escalade, réservez pour un test d'aptitude, sinon réservez pour une séance d'initiation.
- Téléchargez, complétez, imprimez et signez la fiche d'inscription et la charte du grimpeur disponibles sur <u>www.Paris.fr/Paris Escalade</u> et munissez-vous de 2 photographies d'identité récentes. Des documents d'inscription sont aussi disponibles à l'accueil des sites concernés.
- La Ville de Paris conseille vivement de faire établir un certificat médical de non contreindication à la pratique des activités physiques et sportives. A défaut, vous devrez signer une décharge.
- Sur place, remettez votre dossier à l'éducateur sportif référent. A l'issue de la séance, ce dernier vous remettra **votre carte Paris Escalade** de la couleur correspondant à votre niveau (rouge, bleue ou verte). Cette carte vous permettra ensuite de venir à d'autres séances sans dossier d'inscription.
- Lorsque vous aurez obtenu votre carte Paris Escalade rouge ou bleue, vous pourrez alors réserver sur des séances en autonomie. La carte verte vous permettra d'accéder uniquement à l'initiation ou au test d'aptitude.

## FICHE D'INSCRIPTION PARIS ESCALADE

GRIMPEUR (tout le dossier est à remplir en majuscules).	
NOM: Prénom:	
Date de naissance : (minimum	n 6 ans révolu)
COORDONNÉES (responsable légal pour tous les mineurs)	
NOM: Prénom:	
Adresse:	
Code Postal : Ville :	
Portable : Comicile :	
Mail:@	
Personne à contacter en cas d'urgence (si différente d	du responsable légal)
NOM: Prénom:	
Portable : Comicile :	

# **AUTORISATIONS**

1. Certificat medical	
Certificat médical :	non
En cas de non remise, merci d	de compléter :
volontairement de ne pas tra indication à la pratique sportiv	choisis  Insmettre le certificat médical de non contre- ve conseillé par la Ville de Paris pour l'enfant et/ou moi-même
Je comprends et assume les co	onséquences qui peuvent découler de ce choix.
Date:	Signature (des parents pour les mineurs) :
2. Autorisation parentale (po	our les mineurs) :
Je soussigné(e) Monsieur, Ma	
sur lequel j'exerce l'autorité pa	arentale en qualité de :
Père	
Mère	
☐ Tuteur légal (fournir un jus	stificatif)
à participer aux séances suiva cadre de l'offre « Paris escalad	antes organisées par la Ville de Paris dans le de »
Séances d'initiation ;	
Séances de pratique libre de 12 ans) :	surveillée (uniquement pour les mineurs de plus

Séances en autonomie tota ans)	ale (uniquement pour les mineurs de plus de 16
Date :	Signature (des parents pour les mineurs) :
3. Autorisation de publication	<u>ı:</u>
☐ J'autorise	
☐ Je n'autorise pas	
la Ville de Paris à effectuer des	prises de vues (photographie ou vidéo)
de mon enfant mineur ;	
de moi-même	
lors des séances « Paris Escal différentes publications (journal	ade » et à utiliser ces prises de vue dans ses , plaquette, site internet, etc.).
La présente autorisation est, le	cas échéant, délivrée à titre gratuit.
Date :	Signature (des parents pour les mineurs) :

#### CHARTE DU GRIMPEUR PARIS ESCALADE

J'ai pris connaissance des règles qui régissent l'offre « Paris Escalade » et l'accès aux équipements sportifs de la Ville de Paris (règlement intérieur et prescriptions spécifiques), et je m'engage à les respecter scrupuleusement.

L'accès aux séances « Paris Escalade » est conditionné à la détention d'une carte de grimpeur délivrée par la Ville de Paris, dont la couleur (verte, bleue ou rouge) reflète mon niveau.

De manière à pratiquer l'activité avec le maximum de sécurité pour moi et pour les autres grimpeurs, je m'engage à respecter les règles suivantes :

#### Pour toutes les séances

- 1.1 Je me munis toujours de la carte « Paris Escalade » qui m'a été délivrée au moment du test d'aptitude. A défaut d'une carte valide, l'accès aux séances me sera refusé ;
- 1.2 Je porte une tenue de sport (chaussures incluses et obligatoires) appropriée à la pratique de l'escalade ;
- 1.3 Je me conforme scrupuleusement aux directives qui sont données par les préposés de la Ville de Paris présents sur le site, qu'il s'agisse des éducateurs sportifs dédiés à l'encadrement de l'activité ou des personnes chargés de l'exploitation du centre sportif;
- 1.4 Je me comporte en toutes circonstances avec politesse et courtoisie ;
- 1.5 Quel que soit mon niveau, j'adapte ma pratique à mes capacités et à mes compétences, en tenant compte, en particulier, de ma condition physique du moment. Je respecte les règles et les techniques qui m'ont été apprises ;
- 1.6 Je suis attentif aux autres. Je ne prends aucun risque délibéré susceptible de mettre ma sécurité ou celle des autres en danger ;
- 1.7 Je signale aux agents de la Ville de Paris toute anomalie matérielle apparente et tout comportement qui me paraîtrait dangereux ;
- 1.8 Je respecte les locaux et le matériel qui est mis à ma disposition par la Ville de Paris (salle d'exercice, vestiaires casiers). Toute dégradation dont je me rendrais responsable pourra entraîner mon exclusion des séances « Paris Escalade » ;
- 1.9 Je fais systématiquement vérifier mon nœud d'encordement par la personne qui m'assure ;

1.10 Si je souhaite utiliser mon matériel (baudrier notamment), je m'assure qu'il demeure en parfait état de fonctionnement, conformément aux normes de sécurité en vigueur ; Pour les séances de pratique libre surveillée

#### Pour les séances de pratique libre surveillée

- 2.1 Je suis titulaire d'une carte « Paris escalade » Bleue ou Rouge en cours de validité ;
- 2.2 Je suis toujours assuré par une autre personne titulaire d'une carte Paris Escalade Bleue ou Rouge si je grimpe au-delà de la ligne des 3 mètres ;
- 2.3 Si je suis majeur, je n'encadre jamais plus de 2 mineurs à la fois, à la double condition qu'ils aient plus de 12 ans, et qu'ils soient titulaires de la carte « Paris escalade » Bleue ;

#### Pour les séances en autonomie totale

- 3.1 J'ai plus de 16 ans et suis titulaire d'une carte « Paris escalade » Rouge en cours de validité ;
- 3.2 Je grimpe toujours en compagnie d'au moins un autre titulaire de la carte « Paris escalade » Rouge âgé de 16 ans au moins ;
- 3.3 Je me signale l'accueil du centre sportif lors de mon arrivée et lors de mon départ, en présentant ma carte Paris Escalade
- 3.4 Si je suis mineur, je ne grimpe jamais sans la présence d'un majeur responsable, luimême titulaire de la carte « Paris escalade » Rouge ;
- 3.5 Si je suis majeur, je n'encadre jamais plus de deux mineurs à la fois, et à la condition qu'ils aient plus de 16 ans et soient titulaires de la carte « Paris escalade » Rouge ;
- 3.6 Je suis responsable de mon matériel d'escalade (cordes, baudriers, etc.) ainsi que de celui des personnes que j'encadre, le cas échéant, et je m'assure qu'il demeure en parfait état de fonctionnement, conformément aux normes de sécurité en vigueur ;
- 3.7 Je suis toujours assuré par une autre personne titulaire d'une carte « Paris escalade » Rouge si je grimpe au-delà de la ligne des 3 mètres ;
- 3.8 Je prends toute disposition pour me garantir, moi et les autres, contre les conséquences, notamment pécuniaires, de tout accident qui pourrait survenir de mon fait. Je fais, en particulier, mon affaire de la souscription des assurances adaptées ;

Date :	Signature du	grimpeur	
--------	--------------	----------	--

Le cas échéant, signature des parents de l'enfant mineur :